

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 JUILLET 2023 à 19 HEURES

L'an deux mil vingt-trois et le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Michèle SELLIER, Chantal RELTIENNE, Bernard GUIMBERT, Marc SEGRETIN, Reynald CHALMEAU, Sylvia TISON, Daniel HENRY , Florence HAULTCOEUR, Nicolas DUMONT, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Patrick MEURANT, Gwenaëlle DANCIN, Annabel SCHROEDER

Absents excusés :

Chantal GUIDEZ donne procuration à Michèle SELLIER

Delphine CORTES LANTENOIS donne procuration à Isabelle FERREIRA DE LIMA

Michel CAGNAT donne procuration à Sylvia TISON

Jean-Claude MARTIN donne procuration à Florence HAULTCOEUR

Absent excusé : Pascal BINARD

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du 12 avril 2023 :

N° DEL 2023 04 01

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Daniel HENRY secrétaire de séance et approuve le compte rendu de la séance du 31 mai 2023.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

2- Attribution des subventions aux associations:

N° DEL 2023 04 02

Monsieur le maire en propos introductifs rappelle que les associations bénéficient des prêts gratuits des installations de la commune (salle des fêtes, salle des associations, salle des sports etc...). Il rappelle aussi que les charges, notamment liées aux énergies (électricité, gaz) ont fortement augmenté et que malgré cela, contrairement à d'autres communes, aucune facturation pour prêt de salle ou d'utilisation de chauffage et eau n'a

été demandée aux associations de notre village. Par conséquent il paraît difficile d'augmenter le montant des subventions pour cette année.

Commission sports : propositions

US football : 2 000 €
US tennis : 2 000 €
US basket : 3 000 €
TCS89 Trainee cul surprise : 400 €
Association gym volontaire : 300 €
Société de chasse : 800 €

Commission animation : propositions

Club Colbert : pas de dossier
Amis des orgues St Martial : pas de demande de subvention
Amicale des sapeurs-pompiers : 800 €
Fnaca : pas de dossier
Association d'aide aux personnes âgées du canton : 300 €
Association de sophrologie : 0 €
La valise agitée : pas de dossier
La récré des parents : 1 000 €
Association loisirs et détente de Seignelay : 2 500 €

Autres : propositions

Coopérative école primaire : pas de dossier
Coopérative école maternelle : pas de dossier
Les restos du cœur : 300 €
ADILY : 100 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Commission sport : propositions

Initiation multisports de Seignelay IMS : 400 €

Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA trésorière de l'association ne prend pas part au vote.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA, remercie au nom de l'association, la commune de ne pas avoir coupé l'eau chaude cet hiver aux vestiaires de la salle des sports.

Association pleine forme : 300 €

Monsieur Bernard GUIMBERT, membre de l'association ne prend pas part au vote.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Commission animation : propositions

Amicale des anciens sapeurs-pompiers : 200 €

Monsieur Daniel HENRY, président de l'association et monsieur Marc SEGRETIN, trésorier de l'association ne prennent pas part au vote.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

ADMR Héry : 150 €

Madame Florence HAULTCOEUR, travaillant pour la structure, ne prend pas part au vote.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Association culture et Voyage de Seignelay ACVS : 1 300 €

Messieurs Bernard GUIMBERT, Marc SEGRETIN et Patrick MEURANT et Madame Chantal RELTIENNE, membres de l'association ne prennent pas part au vote.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Association comité des fêtes : 2 500 €

Madame Sylvia TISON, présidente de l'association, Madame Michèle SELLIER et Monsieur Michel CAGNAT membres de l'association ne prennent pas part au vote.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire remercie l'association pour avoir sollicité la baisse de leur subvention qui devait être initialement de 2 700 €.

-3- Demande de subvention (DETR.....) ;

N° DEL 2023 04 03

Changement de menuiseries : montant HT des travaux 12 377.54 €

Village de l'Yonne 30 %	3 713.26 €
Subvention DETR 30 %	3 713.26 €
Autofinancement 40 %	4 951.02 €
total	12 377.54 €

R

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

4- Autorisations spéciales d'absences discrétionnaires ;

N° DEL 2023 04 04

**DELIBERATION DE MISE EN PLACE D'UN ARRETE FIXANT LES
AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE DISCRETIONNAIRES
(évènement familiaux) (agents titulaires, stagiaires ou non titulaires)
ARRETE**

Fixant les Autorisations spéciales d'Absence discrétionnaires (évènement familiaux)

Le Maire de Seignelay,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du CDG89 en date du 8 juin 2023,

ARRETE

Article 1 : Des autorisations d'absence pour évènements familiaux pourront être accordées aux agents de la collectivité sur leur demande (fonctionnaires et contractuels) selon les conditions suivantes :

Mariage ou PACS de l'agent 5 jours
ouvrables

Mariage d'un enfant..... 3 jours
ouvrables

Mariage d'un ascendant ou collatéral 1 jour
ouvrable

(parents, grands-parents, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur)

Décès du conjoint (ou pacsé ou concubin) 5 jours
ouvrables

Décès du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère..... 3 jours
ouvrables

Décès autre ascendant ou collatéral 2 jours
ouvrables

(frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur)

Maladie très grave du conjoint (ou pacsé ou concubin) 3 jours
ouvrables

Maladie très grave d'un enfant 3 jours
ouvrables

Maladie très grave du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère..... 3 jours
ouvrables

Maladie très grave autre ascendant ou collatéral 1 jour
ouvrable

(frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur)

Garde enfant malade 6 jours
ouvrables

Un délai de route pourra être accordé, de 48 heures maximum aller-retour, aux agents bénéficiant d'une autorisation d'absence

Article 2 : Autorisations accordées sur présentation de pièce justificative.

Article 3 : Les jours octroyés pour garde enfant malade seront accordés sous réserve des nécessités de service et pour des enfants âgés de 16 ans au plus (pas de limite d'âge pour enfants handicapés), par année civile et quel que soit le nombre d'enfants.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Receveur Municipal,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Yonne,

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

5 – Coordonnateur communal - recensement de la population 2024 :

N° DEL 2023 04 05

Recensement de la population

L'enquête de recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024, c'est une opération organisée par la Commune pour l'INSEE.

Le dernier recensement de notre commune date de 2018.

Il convient de nommer un coordonnateur du recensement, cette personne sera en charge de :

- mettre en place l'organisation du recensement ;
- mettre en place la logistique ;
- organiser la campagne locale de communication ;
- assurer la formation de l'équipe communale ;
- assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

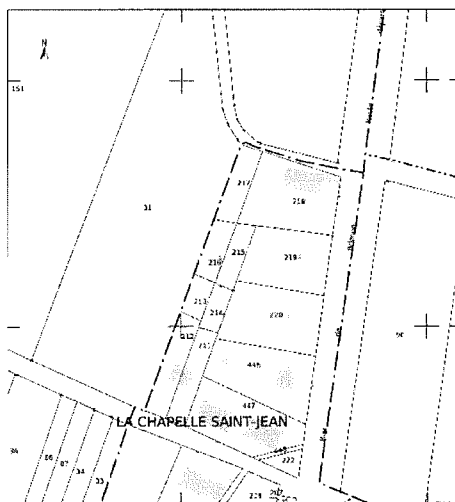
Monsieur le maire propose Madame Frédérique LEVILLAIN.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

6 – Numérotation nouvelle construction rue de Briennon :

N° DEL 2023 04 06

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle demande de construction vient d'être déposée, rue de Briennon, pour la construction de l'office notarial. De ce fait, un numéro doit être mis en place.



Monsieur le maire propose donc d'attribuer le numéro **7 bis rue de Briennon** pour cette nouvelle construction.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

7 – Déclassement d'une partie de voirie rue des Chapelains

N° DEL 2023 04 07

Déclassement d'une partie de la voirie rue des Chapelains (enquête publique)

Le maire expose au conseil municipal :

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L 141-3 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration, article R 134-22 ;

Considérant que le bien communal sis à Seignelay, n'est pas à l'usage public ;

Considérant que le bien n'est plus affecté partiellement à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où cette partie de voirie dessert une parcelle privée ;

Considérant que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Le conseil à l'unanimité :

DECIDE de lancer l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie de la rue des Chapelains ;

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Informations diverses :

* monsieur le maire informe le conseil municipal que depuis le 28 juin nous instruisons les cartes d'identités et passeports. En 2 demi-journées, nous avons eu 9 demandes.

* terrain de tennis : monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a constaté un souci avec le revêtement (peinture). L'entreprise doit revenir.

R

* Eglise : la 1^{ère} tranche des travaux a été validée par la DRAC. Nous allons adhérer à la Fondation du Patrimoine qui pourra nous aider à récolter des dons. Une présentation des découvertes de l'Eglise devrait avoir lieu en septembre et la population sera invitée (16-17 septembre).

* le 13 juillet : manifestation au parc de la maison de l'enfance. Une aide sera la bienvenue.

Questions diverses :

* monsieur Reynald CHALMEAU demande s'il est possible de régler certains éclairages comme dans le parc de la maison de l'enfance et le parking « des pompiers ».

* monsieur Reynald CHALMEAU demande si les travaux prévus sur le réseau d'eau va permettre de résoudre le goût de l'eau. Non et nous allons faire remonter l'information.

* madame Florence HAULTCEOUR fait part au conseil que depuis la réparation de la fuite devant chez elle, il y a toujours un trou. Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA informe le conseil municipal qu'il y a aussi un trou sur la chaussée rue du Champ d'Arcy.

* monsieur Patrick MEURANT demande si de nouvelles parcelles sont vendues dans le lotissement. Monsieur le maire va faire un courrier aux agences immobilières et aux pavillonnaires car certains n'étaient pas en courant des parcelles à vendre.

* monsieur Patrick MEURANT demande si des devis ont été établis suite à la démonstration des caméras. Nous n'avons toujours rien à ce jour.

* madame Sylvia TISON informe le conseil municipal que régulièrement une voiture est garée sur le trottoir rue Gatelot au niveau du n° 17. Cela n'est pas une place de parking. Monsieur le maire va en informer la police municipale.

* madame Isabelle FERREIRA DE LIMA remarque les peintures au sol qui viennent d'être faites sont déjà bien effacées. Monsieur le maire va faire remonter l'information.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la réunion du 05 juillet 2023.

Numéro	Objet	Décision
2023_04_01	Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2023	Approuvée
2023_04_02	Attribution des subventions aux associations	Approuvée
2023_04_03	Demande de subvention	Approuvée
2023_04_04	Autorisations spéciales d'absences discrétionnaires	Approuvée
2023_04_05	Coordonnateur communal – recensement de la population 2024 -	Approuvée
2023_04_06	Numérotation d'une nouvelle construction rue de Briennon	Approuvée
2023_04_07	Déclassement d'une partie de voirie rue des Chapelains	Approuvée

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20H30

Daniel HENRY
Secrétaire de séance

Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke, positioned below the name of the Mayor.